



RESCLAN
CHAMPAGNE ARDENNE

Le Prix
Resclan

Pourquoi pas vous ?



2 x 2000€

édition 2024

Règlement

Le RESCLAN a décidé de décerner **2 prix de 2000 €** pour la réalisation d'un projet portant sur la nutrition. Ces prix ont pour objectifs d'encourager et d'aider financièrement à la réalisation de projets nutritionnels menés par des équipes soignantes.

Le projet présenté doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir pour objectif l'**amélioration de la prise en charge nutritionnelle du patient hospitalisé** ou résident d'un établissement ou de patients en ambulatoire au sein de la région RESCLAN
- Être présenté par un adhérent au RESCLAN, pour les participants libéraux
- Être réalisé dans les deux années qui suivent la remise du prix

La composition du dossier

Une version électronique.

L'exposé du projet est composé ainsi :

- 1/ Titre
- 2/ Résumé (en 2500 à 3500 caractères sans espace)
- 3/ Objectifs du projet
- 4/ Méthodologie du projet
- 5/ Résultats attendus
- 6/ Planning prévisionnel
- 7/ Bibliographie et références
- 8/ Coût et modalités de financement
- 9/ Prévision détaillée de l'utilisation de la somme du prix RESCLAN

Les courriers à joindre

- Une lettre du président du CLAN, pour les projets émanant d'un établissement
- Une lettre du porteur de projet stipulant qu'il s'engage à faire une présentation du projet lors de la journée régionale RESCLAN de l'année suivante et à le publier sur le site du RESCLAN : www.resclan.fr

Modalités de dépôt du dossier

Le dossier est à adresser pour le 18 février 2024 au plus tard, **par mail** à coordinationresclan@gmail.com

Tout manquement ou non-respect du règlement rend le dépôt de dossier caduc car non examiné.

Modalités d'attribution du prix

Le conseil d'administration du RESCLAN désignera un jury pluri-professionnel composé de 6 membres du réseau et d'un président de CLAN.

Les prix seront remis lors de la journée régionale du jeudi 4 avril 2024.